

République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
55	42	53

Vote
A l'unanimité
Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Avril à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 16/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 16/04/2026.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : ANESA Françoise, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CASIER PATRICIA, DELENIN Christine, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, EMARRE Martine, GUILLOU Sylvie, HELLIAS Aline, JURATOVAC Maria, LUCZAK Daisy, PONSARDIN Catherine, RIBERT Nathalie, VERHAEGHE Cindy, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BELFIORE Élio, BISCUIT Laurent, BOUNICHOU Gauthier, CASSARD Philippe, DE VIENNE Tanguy, DI PIERDOMENICO Gino, DUFOUR Philippe, FOUCAULT Alain, GERMAIN Éric, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, LE MÉE Jean-Yves, MATÉOS Pascal, MOTTE Patrice, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, SIRERA Manuel, VENANZUOLA François, VERHEYDEN Matthieu, VIOLETTE Jean-Luc, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : JURATOVAC Maria (de M. CEDILLE Nicolas)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVARD Nadine à Mme EMARRE Martine, JANKOWSKI Valérie à M. VIOLETTE Jean-Luc, KUBIAK Françoise à Mme HELLIAS Aline, LOPES Alexandra à Mme PONSARDIN Catherine, MAUGERE Marie à Mme LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène à Mme BALLABENE Sandra, TAMATA-VARIN Marième à M. GERMAIN Jean-Luc, TORCOL Patricia à M. BELFIORE Élio, MM : GOMES Johan à M. GROSLEVIN Gilles, KARAR Franck à M. ROSSIGNEUX Gilles, PRIOUX Pierre-François à M. POTEAU Christian
Excusé(s) : M. CEDILLE Nicolas

Absent(s) : MM : CHRISMENT Jérémie, LAGÜES-BAGET Yves

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. BELFIORE Élio

2026_93 – Désignation des représentants au sein du SyAGE

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2021/DRCL/BLI/n° 3 en date du 28 avril 2021 approuvant la transformation du SyAGE en établissement public d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu les statuts du SyAGE,

Considérant que le SyAGE est un Syndicat mixte fermé à la carte exerçant les 4

compétences suivantes : Assainissement Eaux Usées, Gestion des Eaux Pluviales, GEMAPI et Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres,

Considérant que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux doit être représentée au sein du Comité Syndical du SyAGE pour les compétences GEMAPI et Mise en œuvre du SAGE auxquelles elle adhère,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants siégeant, à compter de l'installation de l'assemblée du SyAGE à la compétence GEMAPI,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation parmi les délégués titulaires lequel représente la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux à la compétence mise en œuvre du SAGE de l'Yerres, et parmi les délégués suppléants lequel est suppléant pour ladite compétence,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

DESIGNE en tant que délégués titulaires au SyAGE :

- Matthieu VERHEYDEN
- Marième TAMATA-VARIN

DESIGNE Matthieu VERHREYDEN en tant que délégué titulaire pour la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres pour représenter la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

DESIGNE en tant que délégués suppléants au SyAGE :

- Patrice SAINT-JALMES
- Gauthier BOUNICHOU

DESIGNE Gauthier BOUNICHOU en tant que délégué suppléant pour la compétence Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres pour représenter la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 23/04/2026
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Élio



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24/04/2026

Berger
Levrault

ID : 077-200070779-20260422-2026_93-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24/04/2026



ID : 077-200070779-20260422-2026_93-DE